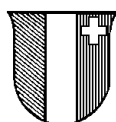


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 50, du 16 décembre 2022

Non soumis au référendum



Décret permettant une dérogation aux critères du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2023

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu le rapport du Conseil d'État du 21 septembre 2022 ;
sur la proposition du Conseil d'État, du 16 novembre 2022,
décède :

Article premier Pour le budget général de l'État pour l'année 2023, il est dérogé aux dispositions de l'article 30, alinéas 1, 2, 4^{bis} et 4^{ter}, LFinEC, conformément à l'article 31 LFinEC.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 7 décembre 2022

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

C. CHOLLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE